RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDING MARTA
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 3A, rue Clément Ader,
33370 YVRAC
RCS BORDEAUX 900 147 067

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 13/03/2025

Le treize mars deux-mille vingt-cinq, à onze heures, l'associé unique de la société **HOLDING MARTA** a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts intitulé « Siège social » ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social du 3 A, rue Clément Ader 33370 Yvrac, au 9, Lotissement Arborescence, 33370 Pompignac, à compter du 13 mars 2025.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision adoptée ci-dessus, l'article 4 des statuts intitulé « Siège social » sera modifié de la façon suivante :

« Le siège social de la société est fixé 9, Lotissement Arborescence, 33370 Pompignac »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION-RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée

Monsieur Edgar YEDIGARYAN, Président et actionnaire unique



YE